

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE CORREZE
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le 27 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 20 août 2014.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. GAUDEMER, D. COMBES, D. VIALANEIX, M. MARTINIE et Mmes C. MONS, D. RIQUET, C. DUBECH, MP. BARBAZANGE, A. SOULARUE, M. DUMOND, C. CHAZALNOEL.

Absent : Mme N. PESCHEL qui a donné procuration à Mme MP BARBAZANGE.

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Mme Marcelle VAREILLE, de M. Louis MONS, de M. Yves MAISON (Maire de St-Yrieix-le-Déjalat) et de M. Michel PAILLASSOU (Maire d'Egletons).

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

1. REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Il est donné lecture au Conseil Municipal du projet de règlement de la garderie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le règlement de la garderie communale,
- décide de facturer un montant de 6 € lorsque les parents viennent chercher leur enfant à la garderie après l'heure légale de fin de garderie et suite à 2 retards dans la même période,
- charge Monsieur le Maire de signer le règlement ainsi que tous documents s'y rapportant,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour le faire appliquer.

2. CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe du Contrat Territorial d'Aménagement à signer avec le Conseil Général. Il propose d'inscrire les projets suivants :

- toiture du gymnase,
- maison de retraite,
- construction d'une station d'épuration et assainissement collectif zone du Roc Blanc,
- maison de santé,
- réhabilitation de l'ancienne usine Marquès (partie non utilisée à ce jour),
- lotissement proche du bourg.

Sous réserve que ces projets correspondent aux critères du CTA. Monsieur le Maire précise que cela n'engage pas forcément la Commune, qu'il s'agit surtout de donner au Conseil Général une vision globale des projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial d'Aménagement pour chacun des projets énumérés ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

3. PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune, conduit par la société WKN France, 10 boulevard Émile Gabory, 44200 NANTES.

La société WKN France souhaite étudier la faisabilité et l'implantation d'un projet éolien sur le territoire de la commune.

En conséquence, la société WKN France demande à la commune de se prononcer quant à son soutien à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- apporte son soutien à la société WKN France pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune et d'entreprendre toute démarches administratives relatives au développement éventuel d'un parc éolien ;
- tous les frais relatifs à cette étude seront à la charge de la société WKN France.

4. ECLAIRAGE PUBLIC DE NUIT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater la commission des travaux pour tenter de réduire le coût de l'éclairage public de nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater la commission des travaux afin qu'elle étudie toutes les solutions qui permettraient de réaliser des économies en matière d'éclairage public de nuit.

Les Conseillers Municipaux émettent différentes hypothèses pour réduire le coût de l'éclairage public de nuit : matériel plus performant (lampes LED par exemple), modification des programmeurs, allumage d'une ampoule sur deux, baisse des intensités... Toutes ces possibilités seront évoquées lors de la réunion de la Commission des Travaux. Un essai sur un an pourra être réalisé. D'autre part, une information sera donnée à la population.

5. TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP ET DEFENSE INCENDIE DU SECTEUR DU ROC BLANC – TRANC HE 1 – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de réaliser très rapidement des travaux de renforcement AEP et défense incendie du secteur du Roc Blanc -Tranche 1.

Le montant de ces travaux s'élèverait à 17 184 € HT et seraient réalisés par l'entreprise MARUT.

Coût prévisionnel de l'opération : Tranche 1

Travaux	17 184 € HT, arrondi à 17 500 € HT
Maîtrise d'œuvre	1 050 € HT
Imprévus et divers	1 450 € HT
Total :	20 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de solliciter du Département une subvention la plus élevée possible ainsi qu'une autorisation de commencer les travaux le plus rapidement possible,
- décide de désigner l'entreprise MARUT pour la réalisation de la tranche 1 des travaux de renforcement AEP et défense incendie du secteur du Roc Blanc pour un montant de 17 184 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Société de Chasse d'installer un container grillagé pour les carcasses et abats d'animaux. Le choix de l'emplacement reste à déterminer. Les frais sont à la charge de la Fédération de Chasse. Le container sera vidé très régulièrement par l'équarisseur.
- Le traitement de la pelouse du stade doit se faire la semaine suivante. Plusieurs traitements ont déjà été faits mais la pluie a altéré leur efficacité.
- Les marchés de pays ont connu un franc succès. Remerciements aux trois associations qui ont participé.
- Concernant la foire primée des veaux de lait, Mme SOULARUE pense que la période n'est pas la bonne et qu'elle serait mieux au printemps ou à l'automne.
- Monsieur FAURIE évoque des travaux de réfection des rues dans les jours à venir : secteur du Foirail, rue de Bellevue, rue vers le Collège, rue d'En Bar, rue de Buffegère.
- Monsieur le Maire évoque la rue de la Géraudie. Les travaux vont reprendre très prochainement. Le pont va être repris : réfection de la maçonnerie et étanchéité.
- Mme MONS remercie les élus pour leur geste lors du décès de M. MONS Louis.